

Systeme de frais pour la main d'œuvre salariée

Document explicatif

Valide à compter du : 15/07/2021

Diffusion : externe

Certifier for



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

Tableau des matières

1	Introduction	3
1.1	Définitions.....	3
2	Frais de demande	3
2.1	Demande de certification Fairtrade	3
2.2	Demande exceptionnelle par rapport aux Standards Fairtrade et aux exigences de certification correspondantes	4
3	Frais de certification initiale (12 premiers mois).....	4
3.1	Plantation.....	4
3.2	Multipropriétés	6
4	Frais de certification annuelle	8
4.1	Plantation.....	8
4.2	Multipropriétés	10
5	Modification des frais de certification.....	12
6	Frais spécifiques au produit.....	13
7	Frais d'annulation.....	13
8	Frais de l'audit de suivi	13

Annexe 1 : liste des produits

1 Introduction

Les frais de certification des producteurs s'appliquent à tous les producteurs sollicitant une certification auprès de FLOCERT, ainsi qu'à tous les producteurs certifiés par FLOCERT. Les frais de certification initiale et annuelle couvrent une période de 12 mois à partir de la date de la facture initiale et sont payables même si aucun audit n'a été effectué et quelle que soit la décision de certification prise. Les frais couvrent les coûts d'audit y compris le déplacement vers l'adresse principale. En revanche, ils ne prennent pas en compte les déplacements internes au sein des différents sites audités. Ces déplacements devront être organisés par le client.

1.1 Définitions

Plantations	désigne les sociétés qui dépendent structurellement de la main d'œuvre salariée et qui sont prêtes à encourager l'évolution des employés. Une plantation représente une exploitation agricole unique possédant un site de production unique, avec une gestion centrale responsable des conditions de travail de ses employés.
Multipropriétés	désigne les sociétés qui dépendent structurellement de la main d'œuvre salariée et qui sont prêtes à encourager l'évolution des employés. Une multipropriété possède plus d'une plantation/plus d'un site de production mais dispose d'une gestion centrale responsable des conditions de travail de ses employés sur tous les sites de production.
Usines¹²	désigne les sociétés qui dépendent structurellement de la main d'œuvre salariée et qui sont prêtes à encourager l'évolution des employés. Une usine est un site de production sur lequel un produit brut est transformé en un produit à plus forte valeur.
Installations de transformation	sont détenues ou sous-traitées par la plantation sur laquelle le produit brut ou intermédiaire est transformé en un produit à plus forte valeur. Les installations de transformation concernées dans ce contexte sont détaillées dans CERT Certification SOP.
Produit	désigne les marchandises produites ou récoltées par une plantation ou une usine.
Structure centrale	désigne l'organisation centrale (cadre) d'une multipropriété auditée par FLOCERT.
Effectif	désigne le nombre d'employés permanents d'une plantation, multipropriété ou usine, plus le nombre maximal d'employés intérimaires ou temporaires travaillant pour l'organisation en haute saison. Les employés administratifs sont également inclus dans l'effectif.

2 Frais de demande

2.1 Demande de certification Fairtrade

Les organisations à main d'œuvre salariée sollicitant une certification Fairtrade doivent régler des frais fixes s'élevant à **565 €** pour le service de demande. Veuillez noter que les frais de demande sont non-remboursables.

¹ Uniquement applicable à la catégorie de produit balles de sport.

² Pour des raisons de simplification, les usines appartiennent à la catégorie plantation.

2.2 Demande exceptionnelle par rapport aux Standards Fairtrade et aux exigences de certification correspondantes

Des frais de **215 €** s'appliquent pour l'évaluation de toute demande exceptionnelle par rapport aux Standards Fairtrade et aux exigences de certification FLOCERT correspondantes.

Aucun frais n'est facturé pour les exceptions concernant la traçabilité physique des produits composés et la certification rétroactive du thé et du sucre.

3 Frais de certification initiale (12 premiers mois)

Les frais de certification initiale sont facturés une seule fois et doivent être réglés avant la réalisation de tout service (y compris l'audit initial).

Le montant des frais de certification initiale dépend

- du type d'organisation (plantation unique ou multipropriété),
- du nombre de travailleurs ou de propriétés,
- du nombre de produits à vendre en vertu des conditions Fairtrade

3.1 Plantation³

Tableau 3.1.1 Frais de base initiaux

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation		Travailleurs ⁴	
	A	< 50	1545 €
	B	50 - 100	2200 €
	C	101 - 500	2865 €
	D	501 -1000	3520 €
	E	> 1000	4175 €

³ Également les usines

⁴ Les travailleurs comprennent les travailleurs permanents, saisonniers et intérimaires (les travailleurs saisonniers et intérimaires sont considérés comme des travailleurs temporaires).

Tableau 3.1.2 Frais initiaux pour les produits supplémentaires

Les frais initiaux calculés comprennent le premier produit. Les produits supplémentaires à commercialiser en vertu des conditions Fairtrade seront facturés selon le Standard produit déterminé par Fairtrade International.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation	A	Produit supplémentaire	195 €

Tableau 3.1.3 Frais initiaux pour les installations de transformation

Si la plantation gère une installation de transformation tel que défini dans CERT Certification SOP, les frais suivants s'appliquent par installation de transformation :

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation	A	1 - 10 travailleurs	225 €
	B	11 - 100 travailleurs	440 €
	C	> 100 travailleurs	665 €

Tableau 3.1.4 Frais initiaux pour les entités sous-traitées

Si la plantation emploie des sous-traitants ayant un lien avec les produits Fairtrade de l'opérateur certifié et dont les activités sont contrôlées par contrat, les frais suivants sont facturés par entité sous-traitée. Veuillez noter que seul un nombre maximal de 3 sous-traitants sera facturé. Les clients certifiés qui agissent en tant que sous-traitants en seront exemptés.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation		Entité sous-traitée	
	A	+ 1	325 €

Exemple :

Une plantation de fleurs avec 250 travailleurs soumet une demande pour 1 produit supplémentaire (par exemple le thé) pour une commercialisation en vertu des conditions Fairtrade. En outre, la plantation gère 1 installation de transformation de 50 travailleurs.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Coefficient	Frais individuels	Total des frais facturés
Plantation		Travailleurs			
	C	101 - 500	x 1	2865 €	2.865 €
	A	Produit supplémentaire	x 1	195 €	195 €
	B	11 - 100 travailleurs	x 1	440 €	440 €
			Total :		3.500 €

3.2 Multipropriétés

Les frais de certification initiale pour les multipropriétés sont calculés sur la base du nombre de propriétés affiliées. Pendant la phase de certification initiale, toutes les propriétés affiliées sont auditées et certifiées. En outre, les frais facturés par FLOCERT dépendent du nombre de produits, d'installations de transformation et d'entités supplémentaires. Les frais comprennent les éléments suivants :

Tableau 3.2.1 Frais initiaux de structure centrale

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété	A	Structure centrale	1645 €

Si la structure centrale est identique à l'organisation d'une propriété, les frais d'audit pour la propriété correspondante ne sont pas facturés.

Tableau 3.2.2 Frais de base initiaux par propriété

Les frais par propriété affiliée sont les suivants :

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété		Travailleurs ⁵ par propriété	
	A	< 50	880 €
	B	50 – 100	1095 €
	C	101 – 500	1325 €
	D	501 – 1000	1645 €
	E	> 1000	1985 €

Les frais ci-dessus sont calculés pour un seul produit. Les frais suivants sont facturés par produit supplémentaire à commercialiser en vertu des conditions Fairtrade :

⁵ Les travailleurs comprennent les travailleurs permanents, saisonniers et intérimaires (les travailleurs saisonniers et intérimaires sont considérés comme des travailleurs temporaires).

Tableau 3.2.3 Frais initiaux pour les produits supplémentaires

Les frais initiaux calculés comprennent le premier produit. Les produits supplémentaires à commercialiser en vertu des conditions Fairtrade seront facturés selon le Standard produit déterminé par Fairtrade International.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété	A	Produit supplémentaire	195 €

Tableau 3.2.4 Frais initiaux pour les installations de transformation

Si la multipropriété gère une installation de transformation tel que défini dans CERT Certification SOP, les frais suivants s'appliquent par installation de transformation :

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété	A	1 - 10 travailleurs	225 €
	B	11 - 100 travailleurs	440 €
	C	> 100 travailleurs	665 €

Tableau 3.2.5 Frais initiaux pour les entités sous-traitées

Si la multipropriété emploie des sous-traitants ayant un lien avec les produits Fairtrade de l'opérateur certifié et dont les activités sont contrôlées par contrat, les frais suivants sont facturés par entité sous-traitée. Veuillez noter que seul un nombre maximal de 5 sous-traitants sera facturé. Les clients certifiés qui agissent en tant que sous-traitants en seront exemptés.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété		Entité sous-traitée	
	A	+ 1	325 €

Exemple :

Une multipropriété produisant des agrumes, dotée de 5 propriétés affiliées (toutes employant de 500 à 1000 travailleurs), soumet une demande pour 2 produits supplémentaires (par exemples fleurs et thé) pour une commercialisation en vertu des conditions Fairtrade. En outre, la multipropriété gère 2 installations de transformation de 20 travailleurs chacune.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Coefficient	Frais individuels	Total des frais facturés
Multipropriété	A	Structure centrale	x 1	1645 €	1645 €
	C	501 – 1000 travailleurs	x 5	1645 €	8225 €
	A	Produit supplémentaire	x 2	195 €	390 €
	B	11-100 travailleurs	x 2	440 €	880 €
			Total :		11,140 €

4 Frais de certification annuelle

Les frais de certification annuelle seront facturés en utilisant **la date de facturation initiale** en tant que référence.

4.1 Plantation⁶

Selon le nombre de travailleurs, produits, et entités supplémentaires, FLOCERT facture les frais suivants :

Tableau 4.1.1 Frais de base annuels

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation		Travailleurs ⁷	
	A	< 50	1260 €
	B	50 - 100	1730 €
	C	101 – 500	2315 €
	D	501 – 1000	2790 €
	E	> 1000	3370 €

Tableau 4.1.2 Frais annuels pour les produits supplémentaires

Les frais annuels calculés comprennent le premier produit. Les produits supplémentaires à commercialiser en vertu des conditions Fairtrade seront facturés selon le Standard produit déterminé par Fairtrade International.

⁶ Également les usines

⁷ Les travailleurs comprennent les travailleurs permanents, saisonniers et intérimaires (les travailleurs saisonniers et intérimaires sont considérés comme des travailleurs temporaires).

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation		Produit supplémentaire	
	A	+ 1	195 €

Tableau 4.1.3 Frais annuels pour les installations de transformation

Si la plantation gère une installation de transformation tel que défini dans CERT Certification SOP, les frais suivants s'appliquent par installation de transformation.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation		Installation de transformation	
	A	1 – 10 travailleurs ⁷	100 €
	B	11 - 100 travailleurs	195 €
	C	> 100 travailleurs	390 €

Tableau 4.1.4 Frais annuels pour les entités sous-traitées

Si la plantation emploie des sous-traitants ayant un lien avec les produits Fairtrade de l'opérateur certifié et dont les activités sont contrôlées par contrat, les frais suivants sont facturés par entité sous-traitée. Veuillez noter que seul un nombre maximal de 3 sous-traitants sera facturé par organisation.

Les clients certifiés qui agissent en tant que sous-traitants en seront exemptés.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Plantation		Entité sous-traitée	
	A	+ 1	325 €

Exemple :

Une plantation de fleurs avec 250 travailleurs est certifiée pour 1 produit supplémentaire (par exemple le thé) pour une commercialisation en vertu des conditions Fairtrade. En outre, la plantation gère 1 installation de transformation de 30 travailleurs.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Coefficient	Frais individuels	Total des frais facturés
Plantation		Travailleurs ⁷			
	C	101 - 500	x 1	2 315,00 €	2 315 €
	A	Produit supplémentaire	x 1	195,00 €	195 €
	B	11-100 travailleurs	x 1	195,00 €	195 €
			Total :		2705 €

4.2 Multipropriétés

Les frais de certification annuelle pour les multipropriétés sont calculés sur la base du nombre de propriétés comprises dans la certification Fairtrade. En outre, les frais facturés par FLOCERT dépendent du nombre de produits, d'installations de transformation et d'entités supplémentaires. Les frais comprennent les éléments suivants :

Tableau 4.2.1 Frais annuels de structure centrale

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété	A	Structure centrale	1260 €

Si une organisation agit en tant que structure centrale, seuls les frais de structure centrale lui seront facturés.

Tableau 4.2.2 Frais de base annuels pour les propriétés supplémentaires

Les frais par propriété supplémentaire sont les suivants :

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété		Nombre de travailleurs ⁸ par propriété	
	A	< 50	665 €
	B	50 - 100	830 €
	C	101 – 500	990 €
	D	501 – 1000	1230 €
	E	> 1000	1485 €

Tableau 4.2.3 Frais annuels pour les produits supplémentaires

Les frais annuels calculés comprennent le premier produit. Les produits supplémentaires à commercialiser en vertu des conditions Fairtrade seront facturés selon le Standard produit déterminé par Fairtrade International.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété			
	A	Produit supplémentaire	195 €

Tableau 4.2.4 Frais annuels pour les installations de transformation

Si la multipropriété gère une installation de transformation tel que défini dans CERT Certification SOP, les frais suivants s'appliquent par installation de transformation :

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété		Installation de transformation	
	A	1 - 10 travailleurs	100 €
	B	11 - 100 travailleurs	195 €
	C	> 100 travailleurs	390 €

Tableau 4.2.5 Frais annuels pour les entités sous-traitées

Si la multipropriété emploie des sous-traitants ayant un lien avec les produits Fairtrade de l'opérateur certifié et dont les activités sont contrôlées par contrat, les frais suivants sont facturés par entité sous-traitée. Veuillez

⁸ Les travailleurs comprennent les travailleurs permanents, saisonniers et intérimaires (les travailleurs saisonniers et intérimaires sont considérés comme des travailleurs temporaires).

noter que seul un nombre maximal de 3 sous-traitants sera facturé par projet de production sous contrat. Les clients certifiés qui agissent en tant que sous-traitants en seront exemptés.

Type d'organisation	Cat	Indicateur	Total des frais facturés
Multipropriété		Entité sous-traitée	
	A	+ 1	325 €

Exemple :

Une multipropriété produisant des agrumes, dotée de 5 propriétés affiliées (toutes possédant entre 501 et 1000 travailleurs), est certifiée pour 2 produits supplémentaires (par exemple fleurs et thé) pour une commercialisation en vertu des conditions Fairtrade. En outre, la multipropriété gère 2 installations de transformation de 50 travailleurs chacune.

Type	Cat	Indicateur	Coefficient	Frais individuels	Total des frais facturés
Multipropriété	A	Structure centrale	x 1	1260 €	1260 €
	D	501 - 1000 travailleurs	x 5	1230 €	6150 €
	A	Produit supplémentaire	x 2	195 €	390 €
	B	11 - 100 travailleurs	x 2	195 €	390 €
			Total :		8190 €

5 Modification des frais de certification

Les frais de certification peuvent augmenter ou diminuer en raison des facteurs suivants :

- Les producteurs exportant pour le compte d'autres producteurs seront soumis à une augmentation de 15 % sur leurs frais de certification. Si le client choisit de se soumettre à un audit initial de la certification commerciale séparément de l'audit habituel de la certification de producteurs, les frais sont calculés comme s'il s'agissait d'un audit de suivi.
- FLOCERT se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires en plus des frais de certification si le montant des frais de déplacement liés à l'audit est supérieur au montant habituel. Le taux journalier pour les journées supplémentaires est de 375 €.
- Sur présentation de certification d'agriculture biologique pour la surveillance et d'audits de renouvellement, une réduction des frais à hauteur de 12 % s'appliquera
- Les frais de certification annuelle ne comprennent pas les frais de déplacement entre les associés au sein d'une organisation

Si des modifications sont apportées à une facture conformément à la présente section, de telles modifications seront clairement mentionnées sur la facture.

6 Frais spécifiques au produit

Conformité sociale du coton :

Si l'organisation/structure est liée à la commercialisation du coton (par exemple égreneur sous-traité) pour laquelle les exigences de conformité sociale s'appliquent, veuillez consulter les documents suivants :

- TC FeeSys ED
- TC SocialindicatorCotton ED

7 Frais d'annulation

Si un audit est annulé ou repoussé par un opérateur moins de 10 jours civils avant la date d'audit mutuellement convenue (entre l'auditeur et l'opérateur), l'opérateur devra régler une autre facture équivalente au montant des frais de certification initiale/annuelle avant la date de l'audit suivant. Les frais d'annulation s'appliquent aussi bien aux audits annoncés qu'aux audits imprévus.

Si un audit est annulé par un opérateur dans un délai de 30 jours civils mais 10 jours civils ou plus avant la date d'audit mutuellement convenue (entre l'auditeur et l'opérateur), l'opérateur devra régler une autre facture équivalente à 50 % du montant des frais de certification initiale/annuelle avant la date de l'audit suivant.

En cas de force majeure, le responsable régional en charge décidera si les conditions justifient ou non l'annulation de l'audit. Si celle-ci est justifiée, l'opérateur ne sera pas tenu de régler les frais.

8 Frais de l'audit de suivi

Dans le cadre de la procédure de certification FLOCERT, il peut s'avérer nécessaire de vérifier les manquements fondamentaux et les non-conformités majeures avec les Standards Fairtrade grâce à un audit de suivi sur site.

Les audits de suivi se concentrent uniquement sur les non-conformités identifiées au cours d'un audit initial, de surveillance ou de renouvellement et ils sont facturés en plus des frais de certification initiale ou annuelle respectifs.

Un audit de suivi est facturé selon la durée et les dépenses encourues.

Le montant facturé est de **375 €** par jour (y compris les journées consacrées au voyage et à l'établissement de rapports), en plus des frais de déplacement. Les frais de déplacement représentent les frais de voyage estimés, plus 20 % en cas d'imprévus.

Pour toute question concernant le système de frais des producteurs de FLOCERT, veuillez nous contacter à info@flocert.net.

Annexe 1

Liste des produits

1. Ajouter une catégorie de produits à la certification Fairtrade

Par exemple, si vous souhaitez ajouter le produit miel à votre certification Fairtrade et que vous êtes actuellement certifié pour le produit café, vous devez ajouter une nouvelle catégorie de produits à votre certificat. À cet effet, vous devez soumettre une demande à FLOCERT et obtenir la confirmation avant de pouvoir commercialiser le produit en vertu des conditions Fairtrade.

2. Ajouter un type de produits à la certification Fairtrade appartenant à la même catégorie de produits

Pour certains produits, vous devez soumettre une demande à FLOCERT si vous souhaitez ajouter un type de produit supplémentaire à votre certification Fairtrade même s'il appartient à la même catégorie de produit pour laquelle vous êtes actuellement certifié. Ces catégories de produits sont listées ci-dessous :

Catégorie de produit	Types de produit	Demande nécessaire
Fruits séchés	Abricot, banane, datte, mangue, ananas, raisin, raisin sultan, tomate, abricot sauvage	Oui
Fruits frais	Pomme, avocat, noix de coco, pamplemousse, citron, citron vert, lychee, mangue, melons, orange, papaye, fruit de la passion, pêche et nectarine, poire, ananas, prune, agrumes doux, raisin de table	Oui
Légumes frais	Haricots verts, poivron vert, pommes de terre nouvelles, pois, poivron rouge et jaune, patates douces	Oui
Jus de fruits	Pomme, pulpe d'araça, banane, pamplemousse, pulpe de goyave, citron vert, pulpe de lychee, mandarine, pulpe de mangue, mangue pour pulpe, orange, fruit de la passion, ananas	Oui
Noix and graines oléagineuses	Amandes, noix d'Amazonie, graines d'abricot, noix du Brésil, noix de macadamia, huile d'olive, olives, arachide, graines de sésame, beurre de karité, noisette	Oui